

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice

19

présents

11

votants

18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*

le 5 juin

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents (11)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIET Marion, TALLET Mathieu, CHENIEUX Jérémy, PONTABRY Jean-Marie

Absents ayant donné procuration (7)

*Caroline LAVIGNE donne procuration à DECHAUX Nicolas
POMARES Julien donne procuration à LAMARGUE Laurent
JUDE Valérie donne procuration à Laetitia VERGNE
TEXIER Nadège donne procuration à MASDIEU Christel
TALLET Mathieu donne procuration à BRAYE Solange
Marie DEMAISSON donne procuration à PONTABRY Jean-Marie
BURATTI Francesca donne procuration à Marion RABIET*

Absents (1):

DUROUX Julien

Secrétaire de séance : LAMARGUE Laurent

VI : CONVENTION RAM 2026/2027

Depuis 2017, l'agent du Relais Assistants Maternels (RAM) est mis à disposition de la mairie de Chaptelat. La convention arrivant à terme le 31 août 2026, il convient de la renouveler.

La Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature, met à disposition de la Commune de Chaptelat, l'animatrice du relais assistants maternels, **à compter du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027**. Celle-ci pourra être amenée à être remplacée en cas d'arrêt de l'agent.

La Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature versera à cet agent la rémunération correspondant à son grade (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liés à l'emploi).

La durée hebdomadaire de la mise à disposition est fixée à 5h selon l'emploi du temps ci-dessous :

- Les mardis de 09h à 12h, soit 3 heures pour un temps d'animation et 2 heures de temps dans la semaine pour l'accueil téléphonique ou physique pour les familles et assistantes maternelles de Chaptelat.

Madame la Maire demande au conseil :

- L'autorisation de signer cette convention.
- L'autorisation d'inscrire en dépenses les sommes nécessaires au budget.

VOTE :

Présents : 11

Procuration : 7

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/06/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/06/2026

Madame la Maire

